

ASSEMBLEE GENERALE

15 DECEMBRE 2017

COMPTE RENDU

Introduction :

- Rappel du fonctionnement de l'association
 - ✓ Collectif : réunions tous les 15 jours
 - ✓ Commissions : réunions en fonction des besoins
- Le Collectif est ouvert à tous

Le temps de parole est de 2 à 2,5 minutes par personne

On compte 25 personnes présentes.

I – CHARTE DE L'ALTERNATEUR

a) Lecture de la charte et discussion

- ✓ Définir de façon plus précise ce que l'on entend par produits respectueux de la santé et de l'environnement.
- ✓ Le bio est-il obligatoire ou non pour le local ?
- ✓ Quelles règles pour le non local ?
- ✓ Doit-on avoir obligatoirement un label bio ou une autre certification pour le non local et être plus ouvert pour le local ?
- ✓ Autre possibilité : favoriser le bio local sauf si production non existante ?
- ✓ Doit-on choisir pour les gens uniquement du bio pour préserver leur santé ou leur laisser le choix au sein du magasin ?
- ✓ Pourrait-on organiser des visites chez les producteurs locaux ?
Visite de la ferme de Céline le 28 décembre à 10h

A l'origine, l'épicerie n'a pas une visée élitiste et doit proposer des produits accessibles financièrement aux gens de Sauxillanges. On voit venir régulièrement des personnes âgées à l'épicerie.

Le groupe STOCK explique qu'il faut faire la différence entre les labels et les mentions. La commission est très attentive à l'origine des produits Il n'y a parfois pas ou plus de produits

locaux, et l'on fait donc appel aux grossistes. Pour bien fonctionner, **la commission Stock a besoin de bénévoles !**

Synthèse de la discussion et propositions :

- ✓ Favoriser les visites des exploitations et producteurs locaux
- ✓ Avoir un label ou une certification obligatoire pour le non local.
- ✓ Réécriture du passage commençant par : « le magasin s'engage ... »
Avec redéfinition de ce qu'est une production locale et délégation à la commission stock de gérer cela avec bon sens.

II-LIEU CONVIVIAL

La différence entre adhérent et bénévole est celle-ci :

Un adhérent est celui qui verse une cotisation à l'association.

Le bénévole est un adhérent actif dans la gestion de l'association.

↳ Proposition d'organiser un évènement festif pour les bénévoles et adhérents afin de donner l'opportunité aux adhérents de s'investir autant que bénévoles.

Créer cet évènement hors du cadre de l'épicerie.

III- REGLEMENT

1- Qui est adhérent ?

Une personne physique ou morale.

La période de validité de l'adhésion est de septembre 2017 à août 2018.

2- Responsabilité civile, police d'assurance de l'association :

- Tous les adhérents sont couverts par l'assurance de l'association
- Une vérification auprès de l'assureur va être faite pour savoir si les mineurs, enfants d'adhérents sont couverts aussi.

3- Conflit entre adhérents ou avec les clients

Précision est faite sur qui peut être exclu et comment (fait déjà l'objet d'un écrit dans le règlement intérieur)

4- Commissions

Plusieurs commissions ont besoin de bénévoles.

Les commissions peuvent être emmenées à travailler ensemble sur des sujets particuliers.

- Commission communication

↳ Un livre d'or est à refaire

IV - MAGASIN

↳ Définition des rôles de démarreur et alternacteur

- Importance de différencier les tâches
- Lier les responsabilités
- Travail à débiter et terminer ensemble
- Demande d'explicitier l'engagement pris dans le texte

↳ Horaires d'ouverture / discussion

Dans la situation actuelle, il n'y a pas assez de bénévoles pour tenir toutes les permanences. Il y aurait besoin de 110 personnes et il n'y en a que 60 en ce moment. Avec 70 bénévoles qui font une permanence chacun, on peut assurer 34 permanences soit 17 jours ouverts. Faut-il songer à fermer le lundi complètement comme dans beaucoup de commerces ? Faire de ce jour un moment dédié au ménage ?

Faire toutes les permanences avec les bénévoles actuels semble difficile. De plus, les contraintes personnelles peuvent rendre plus ou moins disponible un temps donné. Travailler dans l'urgence est démobilisateur et peut générer une pression, culpabilisation sur les bénévoles.

Il est important de faire respecter les horaires d'ouverture et de fermeture aux clients. De même, on fidélise une clientèle sur la durée et le respect de ces horaires d'ouverture. Est-il possible de décider déjà de fermer ½ journée dès aujourd'hui ? ou donner un mandat clair au collectif en ce sens .

Essaie-t-on de tenir toutes les permanences avec le nombre de bénévoles actuels ou baisse-t-on le nombre de permanences ? Vaut-il mieux supprimer une permanence ou des permanences fixe/s ou le faire en fonction du nombre de bénévoles présents ? On peut être bénévole et culpabiliser de ne pouvoir faire plus de permanences, sentir une pression. Chaque adhérent donne-t-il de son temps ? Non. Il semble important de faire une démarche de recrutement et de mobilisation.

S'il n'y a qu'une personne, la commission bénévoles peut prendre la décision de fermer car elle est mandatée pour cela.

Information : des formations sont en cours pour de nouvelles recrues.

Il serait important de faire une permanence spécifique pour le ménage (le lundi sans doute)

Suggestions : faire 2 à 3 permanences pour ceux qui le peuvent

Mettre en place un outil collaboratif sur internet en plus du tableau ?

La commission bénévole va envoyer le vendredi un planning pour la semaine à venir.

Une liste de remplaçants va être mise en place par la commission bénévoles

↳ Caisse enregistreuse

Lorsque la caisse enregistreuse sera en place, y aura-t-il besoin de 2 personnes à chaque permanence ?

Est-il une bonne chose de ne laisser qu'une personne dans le magasin pour des raisons de sécurité ?

Est décidé :

- De donner mandant à la commission bénévoles de fermer le magasin si il n'y a qu'une ou pas de personne.
- Le magasin peut être ouvert par une seule personne si elle est volontaire.
- Le lundi matin sera fermé. Cela apparaîtra dans le compte rendu de l'AG et le règlement
- Les horaires d'ouvertures seront définis lors de la prochaine AG
- Un rappel des règle d'usages du magasin et du lieu convivial sera effectué.